

Refugee agencies help and advice



28/03/08

French

Section 4* Assistance Bons supplémentaires

Certaines personnes bénéficiant de l'assistance de la **Section 4 UKBA (Home Office)*** peuvent maintenant demander des bons supplémentaires. Cette brochure explique qui peut en demander, et ce que vous pouvez demander.

Toute personne bénéficiant de l'assistance de la Section 4* peut demander des bons supplémentaires pour :

1. Faire des déplacements de plus de 3 miles (4,5 km) – si c'est :

- pour recevoir un traitement médical (joignez une copie de votre fiche de rendez-vous à la demande) ;
ou
- pour enregistrer une naissance.

2. Certificats de naissance - Pour payer les frais d'obtention d'un certificat de naissance.

3. Appels téléphoniques et lettres :

Pour payer les frais des appels téléphoniques et de poste/fournitures pour :

- des médecins / des soins médicaux
- un avocat qualifié pour donner des conseils sur l'immigration
- une cour ou un tribunal
- un **One Stop Service***
- un **Citizen's Advice Bureau***
- une autorité locale
- un agent de l'immigration ; ou
- le **Home Office (UKBA)***

Assistance supplémentaire pour les femmes enceintes et pour les parents ayant des enfants à charge âgés de moins de 16 ans :

4. Un bon unique (250 £) pour chaque nouvel enfant – Vous pouvez déposer votre demande moins de 8 semaines avant la date d'accouchement prévue ou moins de 6 semaines après la naissance de l'enfant.

5. Bons hebdomadaires supplémentaires pour les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de trois ans :

- Un bon supplémentaire de 3 £ par semaine pendant la durée de la grossesse

Registered charity numbers: Refugee Action: 283660 Migrant Helpline: 1088631
Scottish Refugee Council: SCO08639 Refugee Council: 1014576 Welsh Refugee Council: 1044885

D'autres brochures sont disponibles sur <http://languages.refugeecouncil.org.uk>
Document control: commissioning agency, review date



- Un bon supplémentaire de 5 £ par semaine pour le nouveau-né jusqu'à l'âge d'un an
- Un bon supplémentaire de 3 £ par semaine pour un enfant âgé d'un an jusqu'à la date de son 3ème anniversaire

6. Bon hebdomadaire supplémentaire pour l'habillement des enfants :

- Bon supplémentaire de 5 £ par semaine jusqu'à leur 16ème anniversaire

7. Besoins spécifiques exceptionnels

- En cas de besoin exceptionnel de déplacement, téléphone, poste/fourniture ou d'un besoin essentiel vital non couvert ci-dessus, les personnes peuvent déposer une demande et joindre un justificatif.

Comment déposer une demande :

Le formulaire de demande est sur le site Internet de l'**UKBA***. Toute personne, y compris le propriétaire de votre logement, peut vous aider à déposer une demande auprès de l'**UKBA*** pour des bons supplémentaires. Si votre demande est refusée, vous ne pourrez pas faire appel.

1. Pour les résolutions de cas (demande d'asile antérieure au mois d'avril 2007) :

Envoyez votre formulaire de demande par fax à l'équipe de **Croydon Section 4*** que vous trouverez sur le site Internet :

<http://www.bia.homeoffice.gov.uk/sitecontent/applicationforms/asylum/caseresolutionsection4provision>

2. Si vous avez un gestionnaire de cas NAM (demande d'asile après avril 2007) :

Faxez votre formulaire de demande au gestionnaire de cas de l'équipe régionale de demande d'asile

<http://www.bia.homeoffice.gov.uk/sitecontent/applicationforms/asylum/section4provision>

Vous devez toujours joindre les justificatifs, par exemple :

- Preuve de besoins médicaux
- Soit un **MATB1***, ou le certificat de naissance (si l'enfant n'est pas encore enregistré auprès de l'**UKBA***)

N'hésitez pas à nous consulter pour toutes questions ou problèmes avec une demande. Adressez-vous au propriétaire de votre logement, ou contactez notre agence de conseil locale au :

* Ces mots sont les appellations anglaises des organisations ou d'autres mots qui ne peuvent être traduits. N'hésitez pas à vous adresser à un conseiller afin qu'il puisse vous en expliquer la signification.